## « Croyants et Citoyens dans un monde qui change »

Journée d'étude organisée par

## l'Académie Royale du Maroc

et

le Conseil pontifical pour le Dialogue interreligieux (Cité du Vatican)

Rabat, mercredi 3 mai 2017

## « Être croyant dans un monde qui change : une perspective catholique

Vincenzo Buonomo\*

1. « Il y a un ordre dans l'univers, et à son sommet [...] l'évidence de Dieu ». Telle est l'image par laquelle un écrivain connu¹ explique son choix de devenir croyant, son adhésion libre à la foi. Il s'agit d'une expression qui peut aider, efficacement, à saisir ce que signifie croire, aujourd'hui, dans un monde où les changements sont constants ; dans un monde qui semble pouvoir faire à moins de Dieu.

En croyant, la personne humaine manifeste une pleine capacité à se hisser au delà des évènements qui entourent son existence quotidienne, qui la caractérisent et l'orientent, pour trouver, ainsi, ses racines. La personne, en fait, est consciente de ses limites, de son incapacité à arrêter les évènements et à changer les situations, alors qu'elle fait en même temps l'expérience de la puissance de sa force intérieure. L'image évoquée au début — c'est-à-dire l'évidence de Dieu placé au centre de l'univers — montre que la personne n'a pas la faculté d'être, ou de devenir, la loi suprême d'elle-même. Toutefois, l'homme dispose de la grande capacité à reconnaître Dieu comme le principe et

<sup>\*</sup> Professeur de Droit international, Faculté de Droit, Université Pontificale du Latran (Cité du Vatican).

A. Frossard, Dieu existe, je l'ai rencontré, Fayard, Paris 1994, p. 149.

l'achèvement de son existence, de son cheminement comme un être vivant : « Heureux les hommes dont tu es la force : des chemins s'ouvrent dans leur cœur !» (Psaume 84), évoque l'Écriture. Ces mots nous reconduisent à l'expression de l'amour de Dieu pour toute personne humaine et nous confirment que la personne, si elle croit, peut connaître et expérimenter cet amour.

Une telle lecture nous permet de dire que croire est certainement le fruit de la liberté humaine, sans pour autant signifier que la personne soit libre de toute relation avec son Créateur. Par ailleurs, même celui qui ne croit pas demeure, lui aussi, destinataire de l'amour que Dieu a pour toutes ses créatures. Outre le fait d'être le destinataire de l'amour de Dieu, la particularité du croyant réside donc dans le fait que celui-ci correspond à cet amour et dépasse alors toutes les formes de mépris ou de refus de Dieu : ces deux tentations les plus troublantes de notre temps.

Dans l'enseignement de l'Église catholique, la liberté de croire et l'athéisme – mais, aujourd'hui, à y regarder de plus près, l'indifférence religieuse – sont, comme en témoigne le Concile Vatican II, objet d'attention. En ce qui concerne la liberté de l'homme, en effet, Vatican II affirme que cela ne signifie pas que la personne soit, ou puisse devenir, la loi suprême d'ellemême, et se sentir indépendante de Dieu<sup>2</sup>. En ce qui concerne l'athéisme et l'indifférence religieuse, l'approche catholique en décrit les différentes formes et modes d'expression, comme elle en met en évidence les limites, mais tout en préservant l'idée que « cette invitation que Dieu adresse à l'homme de dialoguer avec Lui commence avec l'existence humaine » 3.

Ensuite, pour les chrétiens, l'approfondissement de la recherche dans le domaine religieux demeure lié à un chemin séculaire qui rejoint le début même de l'expérience de l'Église. Jésus-Christ propose la relation entre l'homme et Dieu en termes clairs et sans équivoque, c'est-à-dire comme une relation

<sup>2</sup> Concile Vatican II, Décret Dignitatis humanæ, 4.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Concile Vatican II, Constitution apostolique Gaudium et spes, 19.

immédiate et personnelle qui doit se réaliser selon la vérité et se structurer dans l'amour. Ainsi que le clarifie le Décret sur l'apostolat des laïques du Concile Vatican II, c'est justement de la vérité et de l'amour que surgit tout comportement libre de tout conditionnement; un comportement en mesure de garantir la pleine capacité de chaque croyant à opérer de manière responsable, conformément à épanouissement de la foi qui soit aussi un épanouissement personnel. Pour la personne, donc, croire signifie aussi croître toujours davantage en elle-même, au rythme de l'intensification grandissante de sa communion à Dieu<sup>4</sup>, dans la vérité et l'amour.

2. Ces éléments posent une première question : comment se conjugue la foi du croyant avec sa dimension de personne, dimension qui est également faite de raison et de composantes ou aspects matériels? La réponse réside dans la Parole de Dieu qui appelle les chrétiens à être « le sel de la terre; la lumière du monde » (Mt 5, 13-14), c'est-à-dire à avoir une attitude extérieure qui ne contredise pas l'attitude intérieure. C'est ici que reviennent la vérité et l'amour puisqu'ils sont en quelque sorte les outils qui donnent au croyant la capacité de manifester sa foi. La vérité donne la capacité d'examiner de manière critique les pièges qui se posent avec le choix de Dieu et d'en surmonter les obstacles. En interprétant de manière concrète le mot amour, le croyant met en œuvre les moyens pour soulager la souffrance des autres, pour ne faire qu'un avec lui, pour aller vers lui, rester à l'écoute de ses besoins et prendre en charge ses souffrances, comme celles, aussi, ses joies et ses succès. L'un des passages de l'Évangile qui met le plus en crise le chrétien -- qui l'oblige à remettre en question sa conscience et son action -- est le jugement dernier. Le scénario montre que personne ne sera en mesure de vanter ses mérites, mais que nous serons tous jugés pour nos actions ou nos omissions : « Car j'avais faim, et vous m'avez donné à manger ; j'avais soif, et vous m'avez donné à boire ; j'étais un étranger, et vous m'avez accueilli ; j'étais nu, et vous m'avez habillé ; j'étais malade, et vous m'avez visité; j'étais en prison, et vous êtes venus jusqu'à moi! » (Mt 25, 35-36). À ce moment-là, la communion entre Dieu et le croyant, sera considérée et évaluée à l'aune de l'unité entre la foi et les œuvres, entre la

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup> Concile Vatican II, Décret Apostolica cctuositatem, 4.

dimension du *croire* et celle de *l'agir*: « Chaque fois que vous l'avez fait à l'un de mes frères, c'est à moi que vous l'avez fait » (*Mt* 25, 40). Croire signifie alors ne pas arriver mal préparés au moment du jugement dernier: non selon l'impératif d'avoir, la soif de pouvoir ou de commandement, mais selon le précepte d'œuvrer quotidiennement à cette *règle d'or* commune à toutes les religions: «*Donc, tout ce que vous voudriez que les autres fassent pour vous, faites-le pour eux, vous aussi* » (*Mt* 7, 12).

La foi, par conséquent, donne un nouveau sens à l'existence humaine et définit un mode différent d'œuvrer dans le contexte dans lequel chaque personne est appelée à agir. Mais comment naît la foi ? Pour les chrétiens, elle est un appel, une rencontre personnelle avec Jésus croisé en chemin. Les épisodes racontés dans les évangiles où Jésus a appelé les gens à le suivre, sans distinction entre ceux qui étaient déjà croyants ou qui ne l'étaient pas, sont nombreux. La rencontre avec Zachée, est à ce titre particulièrement frappante : Zachée, personnalité publique, n'était certainement pas aimé dans son entourage – il était un collecteur d'impôts au nom de la puissance d'occupation militaire. Poussé par la curiosité et motivé par sa structure physique de petite taille, Zachée grimpe sur un arbre pour voir Jésus qui croise un instant son regard et lui dit: « Zachée, descends vite : aujourd'hui il faut que j'aille demeurer dans ta maison » (Lc 19, 5). Zachée n'est qu'un parmi la foule, mais il devient vite évident que l'acte d'amour est son appel à la foi: « Vite, il descendit et reçut Jésus avec joie » (Lc 19, 6).

Être croyants, donc, cela signifie accepter l'amour du Dieu unique Père et prendre part à son dessein sur l'humanité, l'histoire et le monde. Cette participation rencontre toutefois des obstacles tous les jours, quand le croyant est appelé à distinguer, laborieusement, à travers ses acte, entre le bien et le mal, à être le levain et le sel de son entourage, c'est-à-dire à mettre en pratique l'amour et la miséricorde de Dieu. Cela ne signifie pas fuir le monde, la vie quotidienne et présente, mais fuir l'illusion que le monde offre, en maintenant toujours allumée la lumière de la foi qui nous pousse, malgré tout, à faire le bien.

La foi donne à la personne quelque chose de plus que de l'espoir, elle confère la miséricorde et la solidarité envers les autres, tout comme la confiance nécessaire pour lire les événements. Avoir la foi n'est pas seulement une compétence abstraite pour comprendre le sens de la douleur ou la joie du succès, mais est cette force qui permet d'œuvrer face aux petites et grandes questions de la société : l'emploi, l'éducation, la santé, l'environnement, la paix et la sécurité, le développement et la protection des droits fondamentaux des individus et des peuples. On pourrait dire que la foi donne cette capacité – celle que claironne aujourd'hui les programmes de formation – nécessaire pour déchiffrer les événements, les « signes des temps » qui se manifestent souvent de manière tout à fait inattendue.

Ainsi, le chrétien vit la relation avec l'histoire; cela signifie, surtout aujourd'hui, être disponible à l'échange, à la discussion, au dialogue. Non seulement à l'intérieur de la communauté chrétienne, mais avec tous les hommes. Le Concile Vatican II est très clair sur ce point quand il aborde la question de la compréhension de la foi qui agit dans l'Église, et par l'Église, où les compétences de la pensée culturelle et critique des personnes aujourd'hui ne sont pas étrangères : « le message chrétien ne détourne pas les hommes de la construction du monde et ne les incite pas à se désintéresser du sort de leurs semblables : il leur en fait au contraire un devoir plus pressant<sup>5</sup> ». Nous trouvons ici un aspect essentiel pour la vie du croyant aujourd'hui: l'obligation de prendre un intérêt du prochain qui ne se limite pas seulement à la philanthropie, mais il est un élément d'amour envers son frère parce qu'« il y a interdépendance entre l'essor de la personne et le développement de la société elle-même<sup>6</sup> ».

L'amour du prochain engage le croyant à agir au profit de l'humanité tout entière et ouvre la voie à la solidarité universelle, qui n'est pas une théorie, mais le fruit de la communion entre les personnes et un guide pour comprendre le vrai sens de l'amour du Créateur à ses créatures<sup>7</sup>. Tout cela, en gardant à l'esprit la distinction entre le travail dans le monde et l'être croyant : « Car l'homme ne se

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup> Gaudium et spes, 34.

<sup>&</sup>lt;sup>6</sup> *Ibid.*, 25.

<sup>&</sup>lt;sup>7</sup> Cf. *Ibid.*, 23.

limite pas à la sphère temporelle, mais, vivant dans l'histoire, pleinement maintient sa vocation éternelle<sup>8</sup> ». Une distinction qui dans la perspective catholique est résumée dans une invitation que la doctrine catholique définit précisément : « Pour l'économie du salut, les fidèles doivent apprendre à distinguer soigneusement entre les droits et les devoirs qui sont les leurs en tant que membres de l'Église, et ceux qu'ils ont en tant que membres de la société humaine. Laissez-les chercher à concilier les deux, se souvenant que, dans toutes les affaires temporelles, ils doivent être guidés par une conscience chrétienne, car aucune activité humaine, même dans les affaires profanes qui peuvent être retirés de la domination de Dieu<sup>9</sup> ».

À travers sa propre foi, le chrétien a la liberté de juger ce qui se passe dans le monde, bien que -- selon les paroles du Pape François 10 -- « pour juger, il est nécessaire de savoir ce qui se passe en dehors de nous ». Mais « comment pouvons-nous faire ce que l'Église appelle 'reconnaître les signes des temps' »? Le Pape nous invite à comprendre que les temps changent et que s'il relève véritablement de la sagesse chrétienne de reconnaître ces changements, un tel discernement, certes nécessaire, « n'est pas facile ». Surtout, il ne suffit pas seulement de lire ou d'être à l'écoute de ce que disent, car de cette façon « nous nous conformons, nous nous tranquillisons »; alors que nous devrions plutôt nous demander : « Quelle est la vérité ? Quel est le message que le Seigneur veut me donner par ce signe des temps? ». La perspective du Pape François entre alors dans la pratique et suggère d'utiliser le silence comme outil de compréhension pour comprendre les changements dans le monde : « se taire et regarder, observer. Et après, réfléchir en nous-même. Par exemple : pourquoi y a t-il aujourd'hui tant de guerres ? Pourquoi quelque chose est arrivée ? Et prier ». Aujourd'hui, le croyant face à un monde qui manifeste ses transformations quotidiennes est toujours plus appelé au silence, à la réflexion et à la prière, en conservant la simplicité. Le Pape François demande aussi : « Regardez les agriculteurs, aux simples : eux, dans leur simplicité, peuvent dire quand la pluie arrive, comment l'herbe pousse ; ils savent distinguer le bon grain de l'ivraie ».

<sup>8</sup> *Ibid.*, 76.

<sup>&</sup>lt;sup>9</sup> Concile Vatican II, Constitution *Lumen gentium*, 36. <sup>10</sup> "Méditation à Sainte-Marthe », 23 octobre 2015.

En conséquence, « la simplicité -- si elle est accompagnée par le silence, la réflexion et la prière -- nous fera comprendre les signes des temps ».

3. Une deuxième considération concerne l'exacte conception de l'être croyant. La foi ne peut pas être considérée comme un droit de la personne de mettre sur le même niveau la vérité et l'erreur et, donc, de retenir que toutes les croyances ou les formes de religiosité (ou celles qui se prétendent telles) sont équivalentes. Ce faisant, de fait, la religion risquerait de ne devenir autre chose que l'équivalent d'une tolérance, comme celle appliquée à ce que l'on appelle des formes de « nouvelle spiritualité » (new age), y compris lorsque l'on est confronté à des comportements qui sont des violations flagrantes des droits et de libertés.

Ceci est un point essentiel du débat contemporain axé sur une interprétation différente des termes tels que « religion » et « croyance ». Une interprétation qui exige une plus grande réflexion lorsque, par exemple, les garanties juridiques sur la religion, internes et internationales, assimilent les religions traditionnelles et les nouvelles formes de spiritualité, ce qui revient à assimiler les religions théistes aux non-théistes qui affirment, elles, une spiritualité sans Dieu. Une réflexion supplémentaire est par ailleurs nécessaire lorsque l'on oublie que le choix de croire en Dieu, la pratique individuelle et la pratique religieuse commune constituent une partie essentielle de la dignité de la personne humaine et ne peuvent certainement pas être confondues avec une concession ou une autorisation à croire.

Aujourd'hui, cependant, l'expression « liberté de conviction » semble vouloir remplacer l'idée de la croyance, en indiquant clairement l'idée qu'il n'y a pas seulement le droit de ne professer aucune religion — l'athéisme traditionnel — mais que tout le monde est capable de confesser un *credo* personnel et indépendant. S'agit-il seulement des signes d'une *sécularisation* croissante ? ou cela n'est-il pas, aussi, le signe d'une tendance culturelle qui déplace le fait religieux vers la spiritualité, jusqu'à ce qu'au niveau générique des éléments considérés comme « sacrés » ? Plus encore, ne s'agit-il pas de la redéfinition

d'un contexte culturel – avec le débat qui s'en suit – en mesure d'identifier le phénomène religieux comme élément pragmatique d'un véritable *mode de vie* fait d'une composante spirituelle vague, de pratiques, de significations et de valeurs « de type religieux » mais complètement affranchies d'une foi ou d'une appartenance religieuse traditionnelle. C'est ce qu'atteste le phénomène des *croyants individuels* sur lequel repose une attention qui légitime des comportements distants du fait religieux et, en parallèle, distants de la dimension institutionnelle propre aux religions. De même, une réflexion identique peut être faite – voire même, une « équivalence » – en ce qui concerne la dimension de la croyance, l'appartenance à une confession religieuse particulière ou l'attention comportementale éthique, ayant trait à des religions et des croyances religieusement fondés.

De fait, il convient de noter qu'il n'est plus alors question de garantir celui qui n'a pas de religion ou est indifférent, mais de réduire la religion à une dimension privée, créant ainsi une nouvelle typologie de croyants sans appartenance à une confession religieuse et donc sans liens structurés avec telle ou telle communauté de foi : la *croyance sans appartenance*.

Parallèlement, l'élément religieux, comme élément déterminant dans la question du « conflit », fonctionnelle à une vision et à une lecture politologique inspirées de la théorie du *choc des civilisations*, porte en elle l'acception négative de la religion et des croyants<sup>11</sup>. Car, dans le but de préserver la religion des autres formes d'intolérance, c'est une vision négative du phénomène religieux et des croyants qui s'instaure. Cette orientation semble s'être affirmée en regard des situations existantes dans le contexte des relations internationales de la dernière période, c'est-à-dire la prise en considération de la religion comme élément négatif, ou plus directement, comme cause de conflits<sup>12</sup>. Devenu rapidement un

<sup>&</sup>lt;sup>11</sup> La référence au conflit entre *liberté de religion* et *liberté d'expression* qui émerge face à l'emploi d'éléments "religieux" dans la satire ou aussi dans l'information, est suffisante.

Les évaluations émergées à l'occasion de conflits récents peuvent être considérées comme un indicateur de départ, quand les parties impliquées s'identifient avec une acception religieuse et, plus en général, avec les scénarios successifs à l'11 septembre 2001, dans lesquels la tendance à identifier dans les conflits une racine religieuse a été consolidée.

véritable aspect du débat, cela révèle que le désir de préserver la liberté de croyance (ou même la seule liberté d'expression religieuse) se réduit à prévenir la discrimination et non à préserver cette liberté en tant que telle. Ainsi, le système de pensée sacrifie essentiellement l'approche « positive », c'est-à-dire celle de la promotion des contenu du choix de la foi et, en conséquence, le droit fondamental de chaque croyant.

Ce point de vue exclusivement négatif du phénomène religieux, est proposé comme critère d'interprétation des dispositions légales des États et les normes internationales relatives aux droits de l'homme. La conséquence de cette tendance à long terme pourrait entraîner le déni de la liberté de culte, l'enseignement, l'utilisation de symboles religieux, la protection des lieux de culte, et celui de tous ceux qui se contentent « positif » de la dimension religieuse.

4. Si les réflexions proposées sont évaluées avec attention, elles conduisent à une seule conclusion : l'être croyant risque de perdre sa juste valeur et sa signification réelle, transformant la foi en un élément purement fonctionnel. On oublie ainsi la relation fondamentale que le croyant vit : la relation entre le Créateur et la créature.

Il devient alors important de réitérer les contenus de base d'un concept qui semblait acquis en théorie et en pratique: le choix religieux se manifeste comme un droit de chaque personne de pratiquer leur religion, selon les exigences de sa conscience. La vision catholique le présente comme le droit d'établir des relations avec Dieu dans l'intimité de la conscience, en précise la forme - individuelle et collective à la fois - et le protège de toute contrainte qui interviendrait de l'extérieur ou retiendrait pouvoir le faire. Ici, nous revenons à la question de base et qui est la dimension publique de la foi. Affirmer le choix de la religion comme un droit fondamental consiste à soutenir l'autonomie de la personne non par rapport à la religion, mais par rapport à tous ceux qui voudraient limiter la portée de son sentiment religieux. La protection de la dimension religieuse, par conséquent, se traduit par la garantie des rapports

relation entre la personne et Dieu, rapports qui, si vus comme une relation juridique sont en mesure d'identifier l'existence de « devoirs » et de « droits ». Devoirs et droits que la loi de l'État membre, ainsi que les normes internationales, sont appelés à garantir selon l'idée que la religion contribue au bien commun de la famille humaine et ne peut pas être considérée comme un élément étranger.

Une telle perspective est présente dans la doctrine de l'Église qui, quand elle proclame la liberté de la foi elle n'affirme non seulement que le croyant a des obligations qui découlent de la religion, mais elle soutient aussi que la liberté du croyant est violée si la foi est réduite à une dimension uniquement privée. Tout cela s'enracine dans une forte motivation de la mission de l'Église, celle de sa dimension de « peuple de Dieu », à son tour ancrée dans le commandement divin d'apporter la Bonne Nouvelle à toutes les nations : « Allez par tout le monde et prêchez l'Évangile à toute créature » (*Mc* 16,15). En effet, l'action pour que cet objectif puisse être atteint est le devoir de tous les chrétiens, qui sont appelés à diffuser le message de l'Évangile à toute la famille humaine. C'est une manière de reconnaître les droits dont chacun – et ceux auxquels le chrétien est appelé à annoncer la « bonne nouvelle » -- est porteur, dépositaire et bénéficiaire : droits parmi lesquels se distingue celui d'arriver à la connaissance de la vérité et de l'amour et d'y adhérer librement.

De là, nous voici revenus à la référence à la foi comme choix libre réalisé en conscience. Ce choix, qui est celui de Dieu, ne peut être entravé par des exigences dictées par l'idée de progrès ou par de nouvelles visions culturelles. C'est ce que le Concile Vatican II a exprimé dans *Dignitatis humanae* quand il indique les voies et les moyens pour la diffusion de la « Bonnes Nouvelle » en précisant que, dans toutes les formes d'apostolat ou d'œuvre pour faire connaître le message chrétien, les croyants ne doivent jamais avoir recours à des moyens de coercition. En effet, ils sont appelés à faire en sorte que chaque personne créée à l'image de Dieu, découvre sa foi et manifeste un consentement pleinement libre, donc respectueux de sa dignité et sa liberté. La foi « incite l'esprit de l'homme à ne jamais s'arrêter; et même elle le pousse à élargir

continuellement les champs de son savoir tant qu'il n'a pas conscience d'avoir accompli tout ce qui était en son pouvoir, sans rien négliger<sup>13</sup> ». Dans ce sens, la foi ne limite pas ou ne cristallise pas la pensée humaine en la forçant à des schémas rigides ; au contraire, elle vise à élargir les possibilités d'action de la raison humaine.

Si la perspective catholique du choix religieux invoque cet argument doctrinal et méthodologique à l'attention de ceux qui sont dans l'Église, une conséquence, facilement saisissable, en émerge. L'être croyant, puisqu'il s'agit d'un droit fondamental, doit être reconnu à chaque personne par tous les êtres humains et, surtout, ne doit pas rencontrer d'obstacles ou d'imposition alternatives à la religion elle-même. En effet, le croyant n'attend pas l'indifférence de la part de l'autorité publique, il en attend un mode d'action qui respecte la dimension personnelle de la foi et qui considère les personnes dans la dimension communautaire de leur pratique. En résumé, les limites ne peuvent pas aller au-delà « des exigences justes de l'ordre public 14 ». Pour les institutions, cela signifie l'obligation de faire quelque chose, non seulement à partir de la reconnaissance de l'exercice cultuel des communautés religieuses, mais aussi un pouvoir d'auto-organisation à réaliser dans le choix autonome des responsables religieux, des prêtres, des enseignants, de l'institution de séminaires et d'écoles religieuses ou de formation des religieux, de la préparation et de la distribution des textes et des publications à caractère religieux, de la liberté de propager une religion, ainsi que la possibilité pour les croyants de concourir sur la base de leur vision religieuse à la dimension sociale et à l'ordre national et international<sup>15</sup>. Tout cela, sans avoir à obtenir des autorisations spéciales outre que celles qui relèvent communément des limites imposées par les normes internationales relatives aux droits de l'homme en termes de sécurité, d'ordre public, de santé, de morale et de droit<sup>16</sup>.

<sup>&</sup>lt;sup>13</sup> Saint Jean-Paul II, Lettre encyclique *Fides et ratio*, 14 septembre 1998, n. 18.

<sup>&</sup>lt;sup>14</sup> Dignitatis humanæ, n. 4.

<sup>15</sup> Ihid

<sup>&</sup>lt;sup>16</sup> Cf. art. 18.3 du *Pacte international sur les droits civils et politiques* des Nations Unies.

Dans l'approche catholique, la justification de cet intérêt, traduite dans un engagement concret, est que chacun soit tenu à composer sa propre relation à Dieu dans le respect de la loi établie par Dieu lui-même, « dans les profondeurs de sa conscience, l'homme découvre une loi qu'il ne se donne pas à lui-même mais à laquelle il doit obéir<sup>17</sup> ». Pour cette raison, la personne a aussi le devoir de connaître toujours plus clairement la loi, en utilisant des moyens appropriés d'information et, en tant que chrétien, en suivant l'enseignement de l'Église pour toujours mieux se conformer à la volonté et au plan de Dieu. La volonté et le dessein de la voix de la conscience doivent, pour ces raisons, être libres des entraves de visions différentes ou ridiculisées parce que retenues dépassées par rapport à la modernité.

C'est l'exact opposé des attitudes que visent la discrimination sous toutes ses formes et l'intolérance envers la foi et le croyant, toutes particulièrement odieuses et insultantes pour la personne humaine : l'homme ne peut être privé de suivre les injonctions de sa conscience, injonctions suprêmes et sacrées, même si, de bonne foi, il tombe dans l'erreur<sup>18</sup>. La conscience, « centre le plus secret de l'homme, le sanctuaire où il est seul avec Dieu et où sa voix se fait entendre <sup>19</sup>», se pose alors comme élément de comparaison et limite infranchissable de toute action que le croyant met en œuvre.

S'il manque le fondement religieux qui, pour les chrétiens, est aussi l'espérance en la vie éternelle à la fin de notre chemin sur la terre, la dignité humaine est gravement bafouée, comme cela arrive trop souvent de nos jours. Ainsi, la différence entre le bien et le mal, et aussi les grands mystères de la vie et de la mort, la souffrance et la douleur, restent des mots vides. Pour l'être humain, cela signifie souvent désespoir et incapacité à identifier de manière lucide les difficultés et, à terme, l'incapacité à les surmonter.

Le croyant sait que sa foi est en harmonie avec les aspirations les plus secrètes de son cœur et de son esprit, et que rien ne peut être fait sans elle. En

<sup>19</sup> Gaudium et spes, n. 16.

Gaudium et spes, n. 16

<sup>&</sup>lt;sup>18</sup> Concile Vatican II, synopsis préparatoire "De libertate religiosa", 19. XI.1963, n. 3 dernier comma.

croyant, chaque personne se sent créature et réalise sa relation avec le Dieu Créateur comme le rappelle un grand Père de l'Église, Augustin d'Hippone : « Tu nous as faits pour toi, Seigneur, et notre cœur est sans repos tant qu'il ne demeure en Toi<sup>20</sup>».

<sup>&</sup>lt;sup>20</sup> Les Confessions, chap. 1.